

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : blondina-csvdc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/8908a4aa3b637782a778b57b>

Date d'obtention : 2026-03-03 14:10:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Rencontrer l'élève ayant fait les confidences sur les éléments compromettants qui circulent. Approche respectueuse et sans jugement.
2. Évaluer la situation à l'aide de la grille.
3. Confirmer/vérifier les informations reçues auprès des autres jeunes. Rencontrer chaque jeune individuellement. Si implique des élèves de d'autres écoles : informer les autres milieux. Si implique des adultes, référer vers les policiers. Si jeune malveillant --> référer au policier en confisquant son cellulaire si contenus suspectés.
4. Informer et transmettre aux policiers les informations recueillies et cellulaire(s) confisqué(s).
 - 4.1 Vérifier si pertinent de faire un signalement à la DPJ.
 - 4.2 S'entendre avec les policiers qui informera les parents des élèves concernés.
5. Rencontre protocole Texto avec policier ou poursuite de la démarche judiciaire par les policiers.

* Agir rapidement pour éviter la propagation du contenu sur les réseaux sociaux ou autre.

* Porter une attention particulière à la divulgation d'informations confidentielles et inviter chacun des élèves et parents à ne pas divulguer/ébruiter les informations.

* Ne pas parler aux médias.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'analyse nuancée de la situation est nécessaire pour guider la suite des interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire et les nuances à établir en fonction de mon ordre professionnel.